

VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DE LA CPHSCT DU GARD

Représentants des organisations d'employeurs :	
Membres titulaires	Membres suppléants
Antoine CAPALDI FDSEA	
Martine LAURENT FDSEA	
Éric NEGRE FDSEA	
Laurent PAILLAT FDSEA	
Jérémy AVOND UNEP	
Représentants des organisations de salariés :	
Membres titulaires	Membres suppléants
Stéphane ZORNIG CFE-CGC	
Alain COSTE CFE-CGC	
Alex MAZAURIC SGA-CFDT	Pascal FERRER SGA-CFDT
Albert SAINT-MARTIN CGT	
Florian BERNARD CGT	

PERIODE 2023 – 2027

- Président : Antoine CAPALDI
- Secrétaire : Alex MAZAURIC

✉ CONTACT : cphsct.30@gmail.com

Version : Mars 2024

Partenaires :

MSA du Languedoc

- **Dr Maria-Gabriella FAZIO TIRROZZO**, médecin du travail
- **Lionel VENEZIA**, responsable du service Prévention des Risques Professionnels (PRP)
- **Jean-Pierre REVOLON**, Vice-président du Comité de Protection Sociale des Salariés (CPSS)

DREETS Occitanie

- DDETS du Gard :
- Karine PERRAUD**, responsable de l'unité de contrôle n°2 de l'inspection du travail
- Nadine ROSIQUE**, assistante
- DREETS :
- Cendrine SALA**, chargée du contrôle de la prévention des risques professionnels

Retrouvez- nous sur notre site (hébergement sur le site de la MSA LR)



CPHSCT DU GARD

Commission Paritaire d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail

La prévention agricole pour tous !



Lieu d'échanges, de réflexion et de concertation entre partenaires sociaux du monde agricole

Avec le soutien de :



Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi



L'essentiel & plus encore

POURQUOI UNE CPHSCT ?

Afin de répondre aux demandes des entreprises agricoles dépourvues de représentants élus du personnel, les CPHSCT départementales ont été créées à partir des années 2000 pour établir un dialogue social constructif sur les questions de santé et sécurité au travail.

Dans le département du Gard, la CPHSCT a été mise en place en 2018.

QUEL EST SON RÔLE ?

Accompagnée par des représentants de la DDETS (inspection du travail, prévention) et de la MSA (service santé et sécurité au travail, CPSS), la CPHSCT donne la possibilité aux petites entreprises de bénéficier, au même titre que les entreprises de plus de 11 salariés ayant mis en place un comité social et économique (CSE), d'informations, de conseils et de formations pour améliorer les conditions de travail.

POUR QUI ?

Les CPHSCT s'adressent aux entreprises agricoles dépourvues de CSE dans les branches suivantes :

- Polyculture-élevage ;
- Cultures ;
- Élevages spécialisés ;
- Exploitations de dressage et d'entraînement ;
- Haras ;
- Conchyliculture ;
- Pisciculture ;
- Exploitations forestières ;
- Sylviculture ;
- Scieries ;
- Entreprises de travaux agricoles ;
- Entreprises paysagistes ;
- CUMA.

COMMENT AGIT-ELLE ?

- La CPHSCT est à l'écoute des difficultés rencontrées par les employeurs et salariés en matière de santé et sécurité au travail.
- Elle s'efforce de repérer et diffuser les bonnes pratiques.
- Elle impulse des actions de prévention départementales.

CHOIX DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA CPHSCT

Les actions de prévention sont décidées lors des réunions de la commission, en fonction des remontées de terrain et des constats et échanges réalisés entre les membres de la CPHSCT, de la MSA du Languedoc et de la DDETS Occitanie. Une question, un besoin ? Contactez-nous !

EXEMPLES D'ACTIONS DE PRÉVENTION RÉALISÉES DANS LE DÉPARTEMENT :

- Organisation d'ateliers de sensibilisation aux gestes et postures au poste de travail (plusieurs sessions par an), animés par un kinésithérapeute.
- Information sur les règles de conduite en sécurité pour les tracteurs agricoles.
- Organisation d'une demi-journée sur la prévention pour la filière équine
- Sensibilisation des professionnels du vin sur le risque CO2 (plaquette et affiches diffusées à 600 professionnels) etc.